



Les PME et TPE en France : une situation financière améliorée et un accès au crédit plus facile

Par rapport au milieu des années 2010, la situation économique et financière des PME-TPE françaises s'est améliorée. La plupart des ratios comptables permettant d'apprécier la santé des entreprises ont évolué de façon positive, tout en demeurant généralement à des niveaux moins favorables que dans les années d'avant-crise. Les TPE demeurent plus fragiles que les PME. L'accès au crédit n'a jamais été aussi aisé, tant pour les PME que pour les TPE. Les crédits sont particulièrement dynamiques et leur coût très bas. La relation PME/TPE-banque est plutôt satisfaisante et s'est améliorée au cours des dernières années. Toutefois, trois points doivent retenir l'attention : i) la question des délais de paiement ; ii) le renforcement des compétences financières des dirigeants de petites entreprises (point sur lequel la Banque de France a récemment engagé différentes actions) et iii) les défis majeurs à venir (comme la transformation numérique ou la prise en compte des questions environnementales).

Raymond de PASTOR

Médiateur du crédit aux entreprises

Médiateur national délégué et rapporteur de l'Observatoire du financement des entreprises.

Codes JEL
G30, G31, G32

80 %

le taux d'endettement des PME en 2017 (endettement financier / fonds propres), contre 100%, en moyenne, sur la période 2006-2012

+ 7,5 points de pourcentage

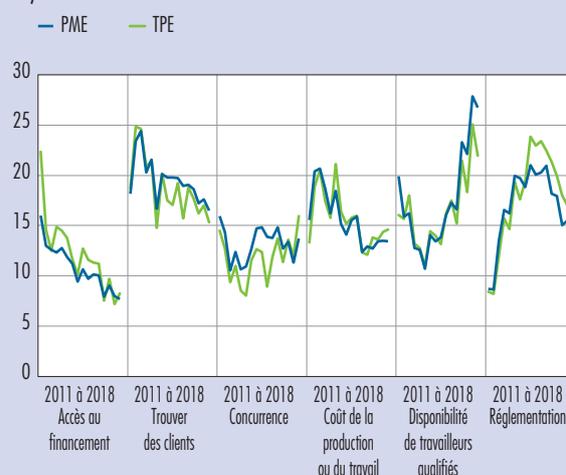
la hausse, entre 2015 et 2019, du taux d'obtention suite à une demande de crédit d'investissement de la part d'une TPE

1 TPE sur 5

affiche des fonds propres négatifs ou nuls, contre 7% pour les PME

Principal problème rencontré par les PME et TPE en France

(en %)



Source : Enquête SAFE (Survey on the access to finance of enterprises) de la BCE (période : avril 2011-mars 2019).



L'Observatoire du financement des entreprises réunit les principales organisations représentatives des entreprises et du secteur financier, des acteurs publics du financement, les réseaux consulaires et les principaux pourvoyeurs de statistiques publiques et de diagnostic économique.

Les rapports de l'Observatoire font l'objet d'un consensus entre les institutions qui en sont membres, et les travaux conduits tout au long de l'année 2019 ont conduit à la parution d'un rapport, le 18 décembre 2019, sur le « **Financement des PME-TPE** »¹. Les derniers panoramas complets de la situation économique et financière des PME et des TPE, réalisés par l'Observatoire, dataient, en effet, de quelques années². Il était important de faire aujourd'hui, dix ans après la crise, un point complet sur le financement des entreprises, centré sur les PME et, plus précisément, sur les TPE³.

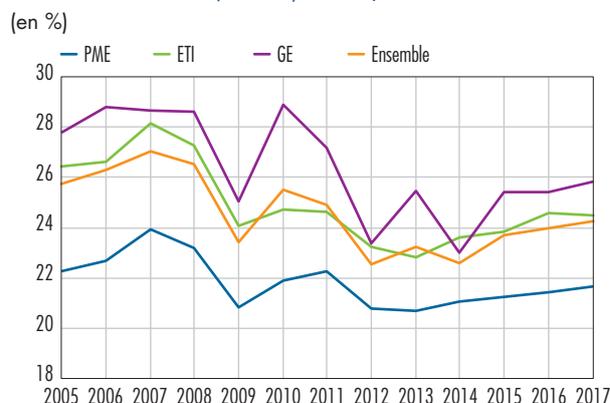
1 Une amélioration progressive de la situation économique et financière des PME-TPE

Par rapport au milieu des années 2010, la situation des PME-TPE s'est améliorée. La plupart des différents ratios comptables permettant d'apprécier la santé des entreprises se sont améliorés de façon significative, tout en demeurant généralement à des niveaux moins favorables que dans les années d'avant-crise.

C'est, notamment, le cas des taux de marge ou des différents ratios mesurant la rentabilité des entreprises. L'année 2018 aurait toutefois enregistré une évolution légèrement défavorable au vu des premières données disponibles.

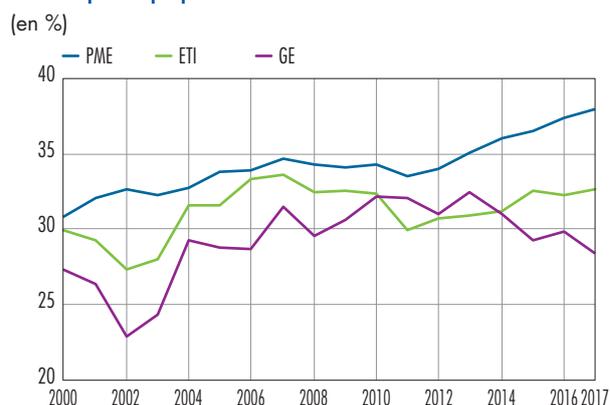
Les capitaux propres des PME se sont renforcés, de façon plus marquée ces dernières années par rapport au début de la décennie. La contribution des résultats joue un rôle déterminant dans cette évolution sur les années 2014 à 2017.

G1 Taux de marge (excédent brut d'exploitation / valeur ajoutée)



Source : Banque de France, base FIBEN.

G2 Capitaux propres dans le total des ressources



Source : Banque de France, base FIBEN.

L'effort d'investissement des PME demeure, sur la décennie, en deçà de ce qu'il était avant-crise, restant donc assez peu dynamique. Toutefois et, en partie, en lien avec le manque de dynamisme de l'investissement, l'autofinancement de ces investissements a progressé de façon sensible, favorisé par la hausse des profits, elle-même permise par l'amélioration des taux de marge et la baisse des charges d'intérêt. De même, la situation en matière de trésorerie s'est sensiblement améliorée, la part de la trésorerie dans le bilan des PME s'étant renforcée. Cette évolution a pu s'opérer dans un contexte

1 Téléchargeable depuis l'adresse suivante :

<https://mediateur-credit.banque-france.fr/liste-chronologique/les-rapports-de-l'observatoire-du-financement-des-entreprises>

2 Voir les rapports de l'Observatoire sur « Le financement des TPE en France » (2014) et « Le financement des entreprises et nouveaux défis de la transformation numérique » (2017).

3 C'est-à-dire les PME de moins de dix salariés et de moins de 2 millions d'euros de chiffre d'affaires.



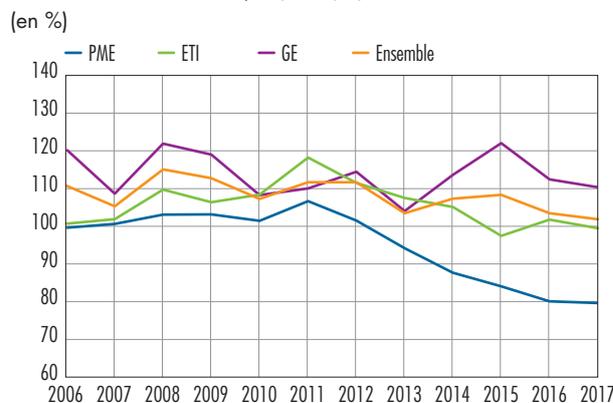
de besoin en fonds de roulement relativement stable, « figé », notamment, par des indicateurs en matière de délais de paiement qui n'ont quasiment pas évolué au cours des dernières années.

L'amélioration concerne, en général, l'ensemble des secteurs. Pour le taux de marge, cette tendance est nette pour l'industrie et le commerce. En revanche, pour la construction, l'amélioration est extrêmement limitée en comparaison de la chute observée entre 2007 et 2012. Des évolutions comparables sont observées sur les taux de rentabilité.

Les données statistiques nécessaires pour approfondir cette analyse sur les TPE ne permettent pas de retracer de façon rigoureuse dans le temps l'évolution de leur situation⁴. À partir d'un champ très large⁵, le rapport donne une photographie de la situation des TPE en 2017 (distribution du chiffre d'affaires, répartition sectorielle, principaux ratios comptables et économiques, trésorerie). Il semble que la tendance soit relativement comparable à celle des PME. Une variable ne paraît néanmoins pas aller dans le bon sens : les délais de paiement, le « solde commercial »⁶ subi par les TPE s'étant détérioré. Par rapport aux PME, la situation globale des TPE est plus dégradée. **Une TPE sur cinq présente des fonds propres négatifs ou nuls, contre 7% des PME.** La part de TPE considérées en difficulté financière, c'est-à-dire présentant une situation dégradée à la fois en matière de fonds propres et de trésorerie, est de 14% (250 000 TPE sur les 1,8 millions de TPE retenues dans l'analyse).

Les données de démographie des entreprises (essentiellement les TPE, compte tenu de leur poids très élevé dans les créations ou les défaillances d'entreprise) **sont particulièrement positives**. Les créations d'entreprise sont en nette croissance depuis la période 2011-2015, portées par les autoentrepreneurs mais aussi par les autres types d'entreprises individuelles et les sociétés classiques. Le taux de pérennité des entreprises (à un, deux et trois ans) s'améliore nettement au cours de la décennie, les générations d'entreprises créées récemment

G3 Taux d'endettement brut (endettement financier / capitaux propres)



Source : Banque de France, base FIBEN.

étant plus pérennes que les générations précédentes. Il est, en revanche, un peu tôt pour savoir si les très nombreuses entreprises créées après 2015 seront aussi pérennes que celles de la génération précédente. Conséquence de ces évolutions, le nombre de défaillances, après avoir augmenté dans la première moitié des années 2010, suite à la crise économique, a chuté à partir de 2015, et ce jusqu'en 2018.

En matière d'endettement et de financement, il convient de noter qu'il existe une forte dispersion dans l'endettement des PME-TPE, avec deux catégories à distinguer : celles qui ont régulièrement recours au crédit et les autres (soit qui s'autofinancent, soit qui, par principe, sont opposées au recours à l'endettement). Globalement, **le taux d'endettement pour l'ensemble des PME baisse régulièrement tout au long des années 2010**, avec une dette financière à peu près équivalente aux capitaux propres dans les années 2000 et jusqu'en 2012, et ramenée à moins de 80% des capitaux propres en 2017. Cette baisse a surtout été permise, en début de période, par le tassement de l'endettement et, sur la période récente, par la hausse des capitaux propres. La baisse du taux d'endettement des PME vaut pour l'ensemble des secteurs, en particulier, les services, la construction, dans une moindre mesure le commerce et, de façon marginale, l'industrie.

⁴ La méthodologie a évolué et les données aujourd'hui interprétables ne sont pas disponibles pour les années précédentes.

⁵ Ce champ regroupe 1,8 million de TPE sur les 3,7 millions de TPE recensées par l'Insee. Certaines catégories en sont exclues, comme les autoentrepreneurs, les microentreprises au sens fiscal, les TPE des secteurs agricoles, financiers et non marchands et une partie des autres TPE pour lesquelles les informations comptables sont insuffisamment complètes.

⁶ Différence entre les délais de paiement des clients et les délais de paiement des fournisseurs.



2 Un accès au crédit facilité

Les sources de cet endettement ont très peu évolué pour les PME depuis quinze ans, à la différence des grandes entreprises (GE) et des entreprises de taille intermédiaire (ETI), pour lesquelles la désintermédiation par le recours au marché s'est poursuivie. En 2017, **85% des dettes financières des PME sont formées de crédit bancaire** et cette proportion était la même en 2005. La part du crédit-bail demeure significative pour les PME (à la différence des GE et des ETI). Inversement, le financement direct par le marché, marginal en 2005 (2%), s'est accru (5% en 2017), bénéficiant plus particulièrement à certaines catégories de PME (de plus grande taille, internationalisées, innovantes).

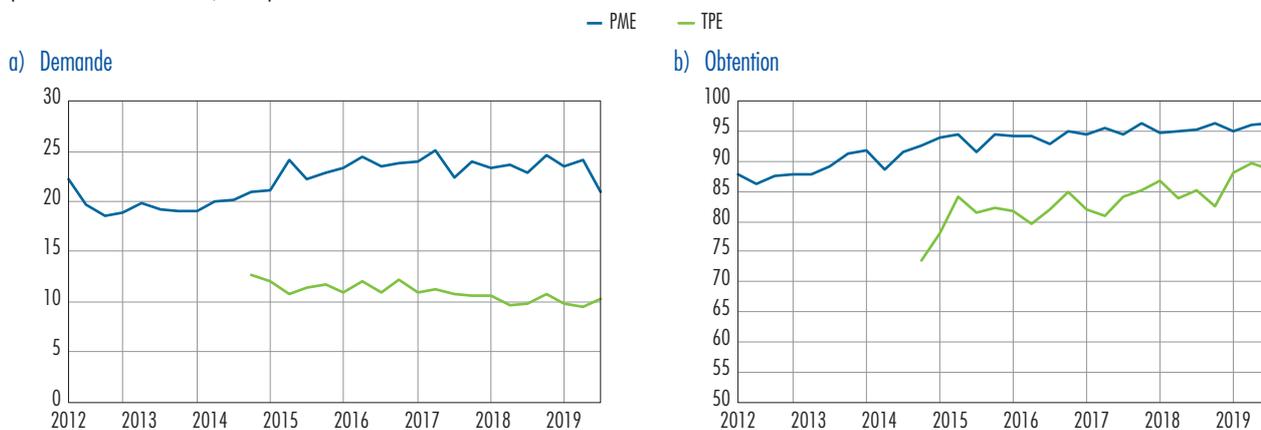
Le coût du financement n'a jamais été aussi bas. C'est, en particulier, le cas du financement bancaire, principale source de financement pour les PME-TPE. Du fait de l'action de la politique monétaire, de sa bonne transmission par les banques et de la forte concurrence entre les réseaux sur ce segment de clientèle, les taux sont à des plus bas historiques, avec un mouvement de baisse assez net entre 2012 et 2017. Ce mouvement concerne : i) toutes les tailles d'entreprises (les taux payés par les plus petites sont un peu plus élevés que ceux payés par les plus grandes, ce qui est cohérent avec leur profil de risques, mais les écarts de taux se sont réduits) ; ii) toutes les catégories de cotation (les

taux payés par les entreprises les moins bien cotées demeurent plus élevés que ceux payés par les mieux cotées) et iii) tous les objets de prêts et maturités de crédit (équipement, immobilier, trésorerie, découverts, avec cependant une baisse moins rapide pour les taux s'appliquant aux découverts). Ce mouvement général de baisse des taux n'est pas propre à la France. Il est commun aux autres pays de la zone euro, mais les taux demeurent plus bas en France.

Les crédits bancaires, tels que retracés par les bases de la Centrale des risques de la Banque de France, **sont particulièrement dynamiques depuis quelques années**. Le Haut Conseil de stabilité financière suit précisément ces tendances et a pointé les risques qu'elles font peser sur le plan de l'endettement excessif. En moyenne, la progression sur douze mois des nouveaux crédits aux PME est de + 4% sur les dernières années, mais ce rythme était de + 2% en 2014-2015 et il est supérieur à + 6% depuis mi-2018. Pour les TPE la progression est même plus forte, dépassant + 8% depuis mi-2018. Elle est tirée par la hausse des crédits immobiliers et, sur la période très récente, des crédits de trésorerie. L'accélération des encours pour les crédits d'équipement est également nette. Au vu de la distribution des crédits aux différentes catégories de cotation des entreprises, il apparaît que le crédit est octroyé à l'ensemble des entreprises (à l'exception des entreprises aux cotations les plus dégradées).

G4 Demande et obtention de nouveaux crédits d'investissement par les PME et TPE

(données trimestrielles, en %)



Source : Banque de France.



En lien avec l'amélioration de la situation financière des entreprises, **les niveaux d'accès au crédit atteignent des niveaux inédits** sur la période récente, que ce soit pour les PME ou pour les TPE, pour des crédits d'investissement ou de trésorerie. Les niveaux atteints pour les PME peuvent difficilement croître davantage : le taux d'obtention est proche de 90% en moyenne sur les quatre derniers trimestres pour les crédits de trésorerie et supérieur à 95% pour les crédits d'investissement. Pour les TPE, ces taux demeurent plus bas, surtout pour les crédits de trésorerie, pour lesquels le taux moyen d'acceptation est d'environ 70% sur les quatre derniers trimestres (contre plus de 87% en moyenne pour les crédits d'investissement sur la même période), mais l'amélioration est nette.

Au vu des niveaux d'utilisation des lignes de financement octroyées, il apparaît aussi que l'intensité du tirage des lignes a diminué, ce qui peut s'interpréter comme un desserrement de la contrainte pour les PME concernées. De même, la fréquence des révisions, par la banque, des lignes de financement (par exemple, la dénonciation d'une ligne) s'est légèrement tassée entre 2012-2014 et les années récentes.

Si des demandes de crédit sont refusées, ce n'est lié (« toutes choses égales par ailleurs ») ni à la taille de l'entreprise, ni à son ancienneté (dès lors que le stade de la création est passé), **ni à son secteur, mais à sa situation financière**, qui peut être résumée par des indicateurs de solvabilité et de rentabilité. Ceci est particulièrement vrai pour les PME. Pour les TPE, la primauté des indicateurs de solvabilité et de rentabilité est également vérifiée. En revanche, l'effet taille peut jouer (les TPE avec un plus grand nombre de salariés ont plus de chances d'obtenir satisfaction à leur demande de crédit) et si aucune différence ne peut être faite entre l'industrie et les services, les TPE du bâtiment obtiendraient, à bilan identique, moins facilement un crédit. L'exigence de garanties, par les banques, pour les PME (lorsque les demandes ont été acceptées) s'est plutôt relâchée au cours de la décennie. La situation est sur ce point moins claire pour les TPE. Il est également confirmé que l'accès au crédit pour des investissements immatériels est plus compliqué pour les PME et les TPE ;

dans ces cas, le recours à l'autofinancement est plus fréquent.

3 La diversification récente des sources de financement

Si le crédit bancaire demeure prédominant pour les PME, cela ne doit pas masquer **la diversification des sources de financement apparue après la crise** et favorisée par le législateur.

- Le crédit bancaire lui-même s'est diversifié et il peut prendre des formes différentes, notamment pour les crédits à court terme dont l'offre s'appuie sur différents produits. Par exemple, l'affacturage s'est nettement développé, avec un effort particulier pour toucher davantage de TPE. Le financement des opérations de commerce international évolue aussi ⁷. Pour les crédits à moyen terme, la gestion du risque s'est un peu modifiée, avec davantage de cofinancements entre banques pour partager le risque ainsi qu'un recours accru aux contre-garanties des prêts bancaires proposées, notamment, par Bpifrance. L'action de la banque publique s'est, d'une façon générale, sensiblement développée dans les années 2010, notamment, en direction des PME-TPE. La structuration de la filière de l'économie sociale et solidaire (loi ESS de 2014) a également marqué l'écosystème du financement des entreprises et orienté l'action des financeurs concernés, traditionnels ou plus spécialisés. La loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe, 2015), marquante sur la période, concentre les leviers d'action publics des territoires, en accompagnement et en financement des entreprises au niveau des régions.
- Même s'ils ne concernent qu'une fraction des PME, les produits de dette (comme les fonds de prêts ou le placement privé) font maintenant partie du paysage du financement des entreprises. Le financement participatif, qui avait suscité beaucoup d'attentes au milieu des années 2010, s'est bien développé, sous différentes formes et de façon évolutive, le modèle de ce secteur n'étant pas encore stabilisé. Le crédit-bail s'était déjà beaucoup développé avant la crise, en

⁷ Voir le rapport de l'Observatoire : « Financement de l'exportation et de la conquête de l'international » (2018).



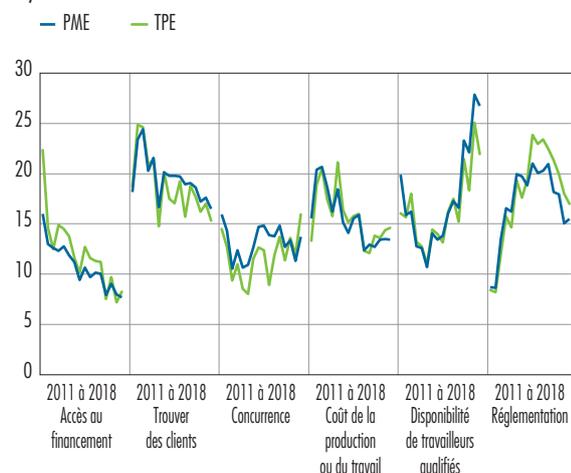
lien avec des évolutions d'ordre culturel, l'usage d'un bien pouvant apparaître comme plus important que sa possession. Des centaines de fintechs ont également émergé de façon durable et les capitaux investis dans ces entreprises ont fortement crû ces dernières années. Ces fintechs, dont la finance participative est une forme particulière, visent à faciliter le financement des PME-TPE dans quasiment toutes ses dimensions possibles. S'il existait auparavant un clivage entre acteurs « traditionnels » de la finance et fintechs, le secteur a mûri et nombre d'acteurs traditionnels les ont aujourd'hui intégrées dans leur stratégie.

Ces possibilités nouvelles, encore peu utilisées par les PME-TPE, font donc désormais partie de la panoplie des outils de financement mis à leur disposition.

Compte tenu de ces différents éléments, la question du financement n'est aujourd'hui plus prioritaire dans les préoccupations des chefs d'entreprise. Trouver des clients, affronter la concurrence, gérer le coût de la production ou du travail, assimiler la réglementation constituent des problèmes bien plus importants et, surtout, la disponibilité de travailleurs qualifiés, ce dernier sujet étant une préoccupation croissante des dirigeants de PME-TPE. Ce constat n'est pas propre à la France, mais commun aux autres pays de la zone euro.

G5 Principal problème rencontré par les PME et TPE en France

(en %)



Source : Enquête SAFE (Survey on the access to finance of enterprises) de la BCE (période : avril 2011-mars 2019).

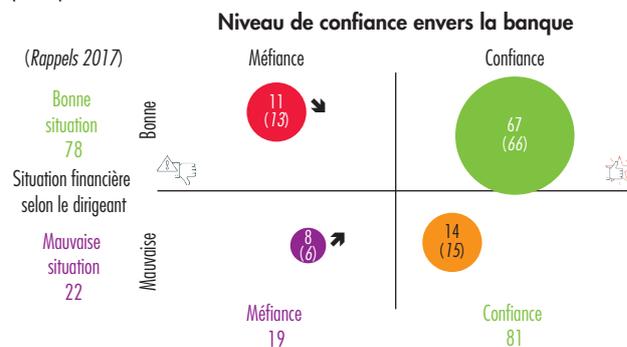
4 Une amélioration des relations PME/TPE-banque, mais un besoin accru d'accompagnement du dirigeant

En partie en lien avec ce tableau plutôt favorable, la relation entre les dirigeants de PME-TPE et leurs banquiers est clairement positive. Il apparaît cependant que cette relation peut être dégradée même quand l'entreprise « se considère » en bonne santé financière et/ou quand il n'y a pas de tension particulière en matière de financement (comme, par exemple, la dénonciation d'un découvert). **La relation insatisfaisante peut résulter d'un déficit de communication** avec le banquier (instabilité, manque de suivi) ou d'une tarification jugée trop élevée. Au moment où nombre de groupes bancaires réorganisent leurs réseaux, la question de la proximité de l'agence bancaire apparaît importante, mais pas centrale (« si l'agence est proche tant mieux, si elle ne l'est pas tant pis »). En particulier, lorsque la situation de l'entreprise est dégradée, ce sujet ne ressort pas. De plus, la tendance est davantage à la communication à distance et moins en face-à-face, ce qui correspond aussi à une attente de certains clients. **L'enjeu de la proximité physique de l'agence est ainsi à relativiser.**

Les échanges au sein de l'Observatoire attestent de l'amélioration des relations entre dirigeants de PME-TPE et banques au cours des dernières années. Des zones de friction se sont dissipées. Cette amélioration est aussi le fruit d'efforts objectifs accomplis par les acteurs concernés. À ce titre, les travaux de l'Observatoire,

G6 Confiance envers la banque et situation financière de l'entreprise

(en %)



Source : In Extenso.



partant de certains constats défavorables, avaient conduit à avancer en 2014 et 2016 plusieurs recommandations qui ont été reprises à leur compte par les banquiers et les affactureurs (*factors*) pour améliorer, en particulier, les relations avec les dirigeants de TPE⁸. Il est apparu que des actions avaient bien été entreprises par ces acteurs pour mettre en œuvre les recommandations, même si des points de vigilance importants demeuraient⁹. Les perturbations économiques générées par le mouvement des « gilets jaunes » ont pu mettre à l'épreuve cette relation entreprise-banque. Il apparaît que, du seul point de vue de la qualité de cette relation, le « test » qu'a constitué cette séquence a été plutôt positif.

En revanche, **une difficulté revient régulièrement dans les échanges : le niveau de compétence financière et de gestion d'une partie significative des dirigeants de petites entreprises n'est pas suffisant**. Ce manque de compétence peut gêner le bon pilotage de l'entreprise, en particulier, lorsque des difficultés surviennent ou lorsque des choix de financement doivent être faits pour favoriser le développement de l'entreprise. Il est également gênant dans la relation avec les financeurs. Ces derniers doivent certes faire des efforts de pédagogie et s'adapter à leurs interlocuteurs, dont le métier, pour un dirigeant de petite entreprise, n'est pas d'être un expert en produits financiers. Les recommandations passées de l'Observatoire insistent bien sur ce point : nécessité du dialogue, de la transparence, de l'explication (sur les financements, leurs coûts, les décisions prises par la banque), simplification et amélioration de la lisibilité des grilles tarifaires. Il est, néanmoins, également indispensable que les chefs d'entreprise aient tous bien conscience de ce qu'ils peuvent attendre du financeur, comment ils doivent envisager la relation avec celui-ci, aborder leurs problématiques de financement, accepter d'être transparent, etc. Pour cela, ils doivent disposer autant que possible des clés de compréhension minimales des sujets de financement des entreprises. Des marges de progrès significatives existent, de l'avis de l'ensemble des membres de l'Observatoire. Si les créations d'entreprises sont passées d'environ 550 000 par an sur la période 2011-2015

à près de 800 000 aujourd'hui, il est important que ces « nouveaux » dirigeants soient le mieux armés possible pour faciliter la pérennité de leur entreprise.

Une manière d'apporter ces compétences est d'accompagner les dirigeants dans leurs démarches, tant au moment de la création que par la suite, notamment pour la gestion courante et la stratégie de développement. L'accompagnement peut prendre différentes formes et les acteurs impliqués sont nombreux et variés. Les organisations concernées conduisent cependant leurs actions avec des moyens contraints à un moment où le nombre d'entreprises s'accroît fortement. Ce contexte constitue, pour ces organisations, un défi pour leur capacité à suivre et accompagner ces entreprises. Ces actions sont pourtant indispensables, en particulier pour aborder la problématique du financement. Le rapport présente quelques initiatives nouvelles au sein de cet écosystème de l'accompagnement pour mettre en œuvre cette priorité visant à renforcer les compétences financières et de gestion des dirigeants. La Banque de France a explicitement inclus cette priorité dans sa stratégie : la toute nouvelle mission (2018) visant à renforcer les compétences financières des dirigeants vient compléter son offre de services aux entreprises, à l'instar de la Médiation du crédit (2008) et des correspondants TPE (2016). Le secteur bancaire lui-même a également mis en place des actions en ce sens.

En conclusion, la question du financement n'est plus, dans l'ensemble, à ce jour problématique pour les PME et les TPE. La relation PME/TPE-banque est plutôt satisfaisante et s'est améliorée au cours des dernières années.

Les recommandations élaborées par l'Observatoire en 2014 et 2016 ont pu, dans leurs grandes lignes, être mises en œuvre. **Ces recommandations demeurent cependant pertinentes**. Leur bonne mise en œuvre est particulièrement importante si l'on prend en compte le risque d'un retournement futur de conjoncture et/ou d'un durcissement de l'accès au financement. Il convient d'être « prêt » et de prévenir les difficultés qui ne manqueraient pas de survenir alors.

⁸ Voir les rapports déjà cités de l'Observatoire de 2014 et 2016.

⁹ Voir le rapport de l'Observatoire : « Évaluation de la mise en œuvre des 5 mesures prises par la BFB pour améliorer les relations banques-TPE/PME » (2015).



Trois points doivent attirer l'attention :

- **La question des délais de paiement**, qui est suivie par l'Observatoire des délais de paiements, constitue un élément important pour lequel il apparaît indispensable que les pouvoirs publics poursuivent leurs actions pour améliorer la situation des entreprises, en particulier, des PME et surtout des TPE.
- **La priorité qui ressort aujourd'hui est celle du renforcement des compétences financières des dirigeants de petites entreprises, lorsque ces compétences sont insuffisantes.** Les actions conduites par les différentes organisations pour l'accompagnement des entrepreneurs sur cette question sont aujourd'hui essentielles. Si le sujet n'est pas nouveau, il prend une acuité particulière et ressort plus clairement, au moment où d'autres signaux sont passés « au vert » ces dernières années et dans un contexte de forte hausse du nombre d'entrepreneurs.
- **Les dirigeants de PME-TPE font face aujourd'hui à des défis stratégiques majeurs.** Qu'il s'agisse de transformation numérique, d'innovation ou de basculement vers une économie plus soucieuse de l'environnement, leurs besoins évoluent. Dans le même temps, les solutions de financement se sont diversifiées. Cette nouvelle donne doit conduire là aussi le chef d'entreprise à monter en compétence pour tirer le meilleur parti de son nouvel environnement de financement. Il est indispensable que ces priorités de l'entreprise puissent être financées, ce qui pose également la question du bon équilibre entre autofinancement, dette et fonds propres. Le chef d'entreprise doit disposer des bonnes clés de compréhension et d'un accès facilité aux informations et formations pertinentes, s'il veut favoriser la réussite de son entreprise.

Éditeur

Banque de France

Secrétaire de rédaction

Jean-Luc Bontems

Directeur de la publication

Gilles Vaysset

Réalisation

Studio Création

Direction de la Communication

Rédaction en chef

Céline Mistretta-Belna

ISSN 1952-4382

Pour vous abonner aux publications de la Banque de France

<https://publications.banque-france.fr/>

Rubrique « Abonnement »

